



L'URIOPSS Occitanie est une association engagée depuis bientôt 70 ans dans la défense des publics fragiles. Elle fédère en région plus de 650 organismes privés non lucratifs intervenant dans les secteurs de la Solidarité et de la Santé. Ce sont ainsi plus de 30 000 salariés qui accompagnent personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation d'exclusion sociale ou de précarité, personnes souffrant de troubles psychiques,...

Ses principales missions sont l'animation, la valorisation et la concertation des acteurs, l'observation des besoins sur le territoire, la représentation du secteur auprès des pouvoirs publics notamment, le conseil et l'accompagnement des structures du secteur dans l'élaboration de leurs projets.

L'Uriopss Occitanie est membre d'un réseau national, présent sur tout le territoire, représenté par l'Uniopss, reconnue d'utilité publique.

Nous recrutons notre futur(e)

CONSEILLER(E) TECHNIQUE

TARIFICATION - GESTION - REGLEMENTATION

1. MISSIONS

Sous l'autorité du Directeur Régional de l'URIOPSS Occitanie et en lien avec l'ensemble de l'équipe, le Conseiller Technique « Tarification, gestion, réglementation » sera appelé à :

Missions Générales

- ⇒ **Participer en tant qu'expert** à la réalisation du projet et des missions de l'URIOPSS Occitanie.
- ⇒ **Apporter à l'URIOPSS et à ses adhérents toute assistance** technique appropriée et, dans cet objectif, être force de proposition.
- ⇒ **Contribuer à la connaissance et au développement de l'URIOPSS** par son expertise dans son domaine et ses champs d'intervention.
- ⇒ **Recueillir et anticiper les besoins des adhérents.**
 - ⇒ **Les traduire en propositions d'actions concrètes** (*informations, accompagnements, formations, publications, séminaires, conférences ...*).
 - ⇒ **Concevoir les outils nécessaires :**
 - à la sensibilisation, à l'information, à la formation, au développement des compétences collectives des adhérents,
 - à la diffusion et à la valorisation de l'information sur les activités de l'URIOPSS.
 - ⇒ **Exercer une veille** juridique, réglementaire, dans son domaine d'expertise et plus généralement sur les grands enjeux et les évolutions du champ d'action de l'URIOPSS dans son ensemble.
- ⇒ **Animer ou participer à l'animation de tout groupe de travail et de réflexion, ponctuel ou permanent**, nécessaire à l'information, à l'échange et à la mutualisation des pratiques entre adhérents.
- ⇒ **Participer aux travaux et lieux de réflexion du réseau UNIOOPSS / URIOPSS.**
- ⇒ **Exercer une veille et une animation sectorielle** sur l'un des champs couverts par l'URIOPSS

Périmètre

Le conseiller technique « tarification-gestion-réglementation » a plus particulièrement à :

- Répondre aux questions et sollicitations des adhérents en matière de :
 - o gestion, tarification, réglementation des secteurs sanitaire, social et médico-social
- Etre référent sur les questions de :
 - o fiscalité, droit des associations.
- Suivre les différents chantiers relatifs à la réforme de la tarification des ESMS.
- Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre des CPOM et de l'EPRD.
- Assurer des audits financiers.
- Construire et assurer des formations sur les domaines relevant de son champ d'expertise.

En lien et en tant que ressource pour les autres conseillers techniques de l'URIOPSS, il intervient dans le soutien et l'accompagnement de démarches de coopérations associatives et notamment :

- la relecture et l'élaboration de statuts d'associations, d'unions d'associations ou de groupements de coopération,
- la contribution aux démarches de coopération en lien avec les autres conseillers techniques.

Pour la réalisation de l'ensemble de ses missions, il est en lien avec l'équipe technique de l'URIOPSS, avec ses homologues au sein du réseau UNIOPSS-URIOPSS ainsi qu'avec les partenaires de l'Union.

2. CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

❖ **Liens hiérarchiques**

⇒ Rattachement hiérarchique au Directeur Régional.

❖ **Classification de la fonction**

Statut : Cadre – CDI temps plein

⇒ Niveau requis pour la fonction : Bac + 4/5 ou plus

⇒ Formation : Droit/Gestion/EHESP

⇒ Expérience appréciée : conseil en tarification et gestion ou exercice au sein d'une autorité de contrôle et de tarification

❖ **Rémunération**

32 500 € bruts /an

❖ **Déplacements**

Poste basé à Toulouse

⇒ Déplacements fréquents au siège de l'URIOPSS à Montpellier (hebdomadaires)

⇒ Déplacements fréquents chez les adhérents sur l'ensemble de la Région Occitanie

⇒ Déplacements réguliers hors Région, notamment à Paris

❖ **Capacités et savoir-être principaux**

⇒ Sensibilité au fait associatif. Capacité à partager et diffuser les valeurs du secteur associatif.

⇒ Aptitude à développer et partager une vision stratégique.

⇒ Aptitude pédagogique et sens des responsabilités.

⇒ Esprit d'initiative, d'analyse et de synthèse.

⇒ Sens de l'autonomie et du rendre compte.

⇒ Sens de l'écoute.

⇒ Très bonne communication écrite et orale.

⇒ Aisance dans la prise de parole et l'animation de groupe.

⇒ Capacité à travailler en équipe (collaboration, coopération, environnement multi-site).

⇒ Sens de l'organisation et des priorités.

⇒ Réactivité.

❖ **Prise de fonction souhaitée**

Février 2018

❖ **Candidatures (CV et lettre de motivation) à adresser avant le 5 janvier 2018 à :**

Monsieur le Directeur Régional,

URIOPSS Occitanie

420 Allée Henri II de Montmorency - CS 19554

34961 Montpellier Cedex 2

ou à l'adresse suivante : contact@uriopss-occitanie.fr